

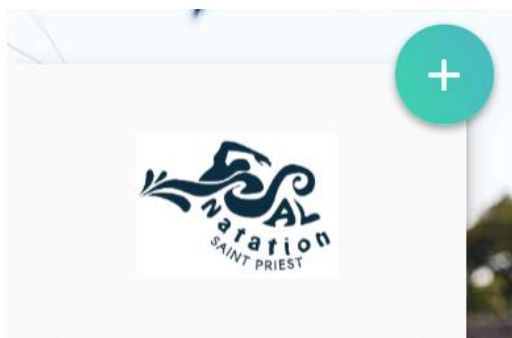
INSCRIPTION NOUVEAUX ADHERENTS

1. Prendre RDV à un test via le Doodle :

<https://doodle.com/poll/scm7unhcfcsxz9vd>

2. Venir passer le test (maillot de bain, bonnet et lunettes obligatoires) à l'heure préalablement choisie,
3. Conserver le papier transmis à votre enfant afin de connaître son affectation après l'avoir montré à l'hôtesse.
4. Se connecter sur Swimcommunity via le lien suivant :

<https://salnsaintpriest.swim-community.fr>



Cliquez ICI

5. Procéder à l'inscription : **Merci de bien respecter le groupe indiqué** pour l'inscription en ligne car dans le cas contraire nous serons contraints d'annuler l'inscription.
Tous les documents : tarifs, règlement intérieur, horaires des groupes sont à gauche de la page d'accueil du site.
6. **Bien réfléchir au créneau horaire car tout changement ultérieur de créneau à votre initiative sera payant (10 euros)**
7. **VALIDER** le paiement en choisissant le **mode Chèque** (les autres choix ne sont pas encore actifs) afin que votre demande d'inscription soit bien prise en compte.
8. **Joindre le règlement intérieur signé dans l'enveloppe du paiement de la cotisation** (merci d'indiquer sur l'enveloppe le groupe et l'horaire choisi).
9. Règlement de la cotisation : **TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE**
ATTENTION VOUS AVEZ 15 JOURS pour transmettre votre règlement.
Au-delà votre inscription sera automatiquement annulée par le serveur.
2 possibilités pour déposer vos chèques, Chèques vacances, Réduction Pass'Région (chèque de caution de 30€ qui sera détruit à réception de la copie de la carte Pass'Région. Bien Renseigner le statut « Pass'Région » dans le profil de l'adhérent pour les personnes concernées) :

- **Envoi du paiement à l'adresse suivante (ou le déposer dans la boîte aux lettres) :**

**SAL NATATION
1, Grande Rue
69800 SAINT PRIEST**

Si vous êtes en attente d'une participation de votre employeur, le stipuler sur l'enveloppe et mettre un chèque de caution correspondant à ce montant et 1 ou plusieurs chèques pour le reste de la cotisation. Ce chèque sera encaissé en octobre si la situation n'est pas régularisée.